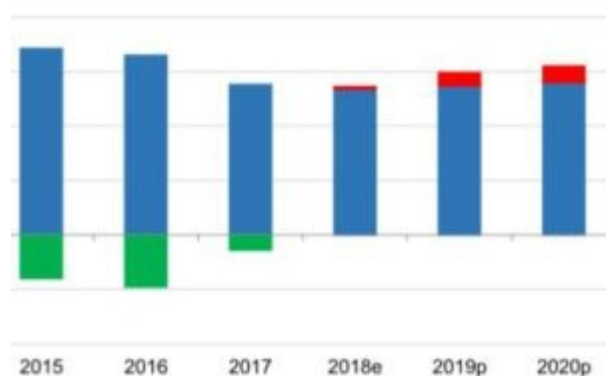


Publié le 8 mars 2019

L'investissement des collectivités locales se poursuit sans endettement

Dans la continuité des travaux menés en 2018 par La Banque Postale et l'Observatoire de la gestion des finances publiques locales, l'étude de S&P Global Ratings publiée le 25 février confirme la reprise et anticipe la poursuite de l'investissement des collectivités territoriales jusqu'en 2020.



La stabilité du cadre institutionnel et financier dans lequel s'inscrivent les collectivités locales facilite leur investissement. Il ne s'est toutefois pas accompagné d'un accroissement de l'endettement malgré une offre de financement pléthorique et diverse.

Une progression des investissements de 4 % par an

La stabilité des recettes des collectivités locales, en raison du maintien au même niveau de la dotation globale de financement en 2018 et en 2019 - après une diminution entre 2014 et 2017 - s'est accompagnée d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement sous l'effet d'une contractualisation avec l'État. Le changement de méthode, c'est-à-dire le recours aux contrats, a permis d'offrir une plus grande visibilité pluriannuelle et d'instaurer in fine un climat favorable à l'investissement.

Après plusieurs années de baisse entre 2014 et 2016, la reprise de l'investissement des collectivités locales en 2017 s'est confirmée en 2018. S&P Global Ratings anticipe une poursuite de cette tendance. L'investissement, porté principalement par le bloc communal, devrait progresser d'environ 4 % par an jusqu'en 2020. L'ajournement de la réforme de la fiscalité locale devrait permettre aux départements de contribuer à cet effort. Les prochaines années correspondent en effet à des fins de cycles électoraux au cours desquelles les dépenses d'équipement s'accroissent.

Le recours à l'emprunt à un niveau durablement bas

La poursuite des efforts d'investissement ne s'accompagne pas d'un recours accru à l'emprunt. Sur la période 2017-2020, le volume d'emprunts annuels moyens devrait être inférieur à celui mesuré au cours de la séquence 2010-2016 : il est évalué à 14 milliards d'euros contre 17 milliards ultérieurement. Le dynamisme des recettes fiscales, la stabilisation de la dotation globale de fonctionnement et les efforts de gestion hérités de la contractualisation ont permis aux collectivités locales de constituer de l'épargne et de s'autofinancer.

L'atteinte d'un seuil d'emprunt historiquement bas n'est pourtant pas un problème d'offre. En s'autofinçant en partie, les collectivités locales sont moins en demande, et diversifient leurs sources de financement. Elles continuent de recourir aux services des banques commerciales et au marché obligataire – mais pour des sommes plus faibles – et s'appuient sur la forte implication des financements publics (Banque européenne d'investissement et Groupe Caisse des dépôts notamment). Cette tendance devrait se poursuivre en 2019 et en 2020.

À télécharger

- [Collectivités locales françaises : l'investissement sans l'endettement se confirme](#)